



## **CYBERGUN reçoit une première lettre d'intention confirmant la valorisation de son pôle civil**

23 avril 2024

**CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, annonce avoir reçu une première lettre d'intention en vue de l'acquisition des actifs de son pôle Civil (23,5 MEUR de chiffre d'affaires en 2023). Cette première marque d'intérêt formelle confirme la valorisation attendue de cet actif dont la cession pourrait s'inscrire dans le cadre d'un recentrage stratégique du Groupe sur son pôle Militaire.**

La première lettre d'intention valorise les principaux actifs corporels (stock) et incorporels (licences) du pôle Civil dans les niveaux indicatifs communiqués précédemment par le Groupe, soit plus de 10 MEUR, à comparer avec une capitalisation boursière de près de 0,7 MEUR<sup>1</sup>.

Le Groupe a fait le choix de ne pas signer d'accord d'exclusivité à ce stade, ce qui explique que cette lettre d'intention soit pour l'heure non engageante. Ceci permet au Groupe de poursuivre les discussions avec d'autres acquéreurs potentiels, alors qu'une nouvelle offre, plus favorables aux différentes parties prenantes, pourrait être déposée prochainement.

Le produit de cession de ces actifs devrait permettre de soutenir le plan de développement du pôle Militaire et Chasse dont le chiffre d'affaires 2023 s'est élevé à 21,8 MEUR contre 15,8 MEUR en 2022, soit une hausse de +38%.

Après avoir volontairement limité sa performance commerciale, afin de préserver ses ressources financières, le pôle Militaire et Chasse devrait enregistrer une nouvelle année de croissance en 2024, grâce aux moyens financiers additionnels en cours de mise en place pour soutenir la forte dynamique commerciale et notamment :

- Un nouvel emprunt obligataire émis fin février pour un montant nominal maximum de 2,2 MEUR (dont 1,1 MEUR a déjà été tiré) ;
- Un financement du besoin en fonds de roulement par des partenaires commerciaux ou financiers, notamment par la mise en place de systèmes de préfinancement (acomptes) et de refinancement (affacturation) ;
- Une valorisation de l'actif industriel de Blois, estimé à 5 MEUR, et son refinancement ;
- La cession envisagée du pôle Civil du Groupe.

Avant d'être finalisé, le projet de cession serait notamment soumis au processus d'information / consultation des instances représentatives du personnel.

CYBERGUN informera le marché des évolutions de ce processus qu'il souhaite faire aboutir avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un nombre d'actions en circulation égal à 127 473 036 et d'un cours de 0,0053 EUR (cours de clôture du 19 avril 2024).

Hugo BRUGIÈRE, Gérant de CYBERGUN, déclare : « *CYBERGUN est devenu en quelques années un acteur d'envergure dans le domaine Militaire, fruit de nos lourds investissements stratégiques, tout en continuant à soutenir notre activité dans le domaine Civil. La cession, si elle se réalise dans les conditions que nous souhaitons, nous permettrait de créer un pure player au profil de croissance rentable beaucoup plus attractif aux yeux des investisseurs.* »

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

#### **A propos de CYBERGUN :**

Fondé en 1986, CYBERGUN est un expert mondial dans la conception, la production et la distribution de répliques d'armes à billes sous licences exclusives, aussi bien en B2B grâce à son réseau mondial qu'en B2C avec notamment le site [evike-europe.com](http://evike-europe.com). Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, tir de loisir), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2022, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 43 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CYBERGUN est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0013204351 – ALCYB) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

#### **Contacts :**

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86

#### **Avertissement :**

La société CYBERGUN a mis en place (i) un financement sous forme d'ORA-BSA, étant précisé qu'une partie des ORA émises ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization, et (ii) un financement sous forme d'ORNAN avec la société YA II PN qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la fiducie et/ou de la société YA II PN.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.